

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mil treize,

Le 16 octobre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

S'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation : 8 octobre 2013

Objet : REMISE GRACIEUSE DES PENALITES DE RETARD

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Thomas LAQUERRIERE

EXCUSES : Françoise GOYET, Céline MAGNINO, Christophe BUTTIN, Stéphanie GEORGES, Maryline BELLAVIGNA

M. Marcel BERTHIER a été élu secrétaire de mairie.

M. Le Maire informe le conseil qu'un courrier a été reçu de la Direction Générale des Finances Publiques nous informant d'une demande de remise gracieuse de 78 € pour les pénalités occasionnées par un mauvais adressage et travaux inachevés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré suis l'avis défavorable des Finances publiques et :

REFUSE avec 1 abstention la demande de remise gracieuse.

AUTORISE le maire à informer la Direction Générale des Finances Publiques de cette délibération.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité et affiché

Certifié exécutoire

Fait à TRAMOLÉ le 16/10/13